



**ARRETE PORTANT TABLEAU
D'AVANCEMENT DE GRADE
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS
ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
ANNEE 2020**

Le Maire de BEINE-NAUROY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
 Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/06/2020,

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

ARRETE

Article 1 : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme ALFRED Valérie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Au 01/07/2020	Favorable

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

**Fait à Beine-Nauroy,
07 juillet 2020**

**Le Maire,
R. BONHOMME**





**ARRETE PORTANT TABLEAU
D'AVANCEMENT DE GRADE
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS
TERRITORIAUX
ANNEE 2020**

Le Maire de BEINE-NAUROY

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 23/06/2020,

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

ARRETE

Article 1 : Tableau d'avancement

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme TURBIAK Isabelle	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	1	01/07/2020	Favorable

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité. Le centre de gestion pourra, sur simple demande, adresser à l'autorité les arrêtés afférents.

**Fait à Beine-Nauroy,
Le 07 juillet 2020**

**Le Maire,
R. BONHOMME**

